

Retranscription de la vidéo sur l’avis sur la proposition de la loi sur la préservation de l’espace humanitaire

*[La vidéo a été mise en ligne en janvier 2022. Deux personnes parlent : Thomas Ribémont et Renée Koering-Joulin, membres de la CNCDH.*

*La vidéo est accessible avec le lien suivant :* [*https://www.youtube.com/watch?v=uZiGtSwtWMs*](https://www.youtube.com/watch?v=uZiGtSwtWMs)*.]*

La Commission nationale consultative des droits de l'homme est depuis 1996 la Commission de mise en oeuvre du droit international humanitaire.

À cet égard, elle a pour rôle de conseiller le gouvernement dans la bonne application du droit international humanitaire et dans le respect des engagements dudit gouvernement à l'échelle internationale.

Cette proposition de loi traite de divers sujets avec un double enjeu. Un premier enjeu a lié à la préservation des activités humanitaires impartiales qui aujourd'hui sont amplement fragilisées par les règles en matière de lutte contre le terrorisme.

Autre enjeu : la lutte contre l'impunité des auteurs de violations du droit international humanitaire.

La CNCDH a formulé douze recommandations, parmi lesquelles le fait que cette proposition de loi soit tout d'abord inscrite à l'ordre du jour du Parlement.

Une deuxième recommandation a trait au fait que les personnels humanitaires ne puissent être poursuivis pour infraction terroriste au simple motif qu'ils ont exécuté leur mission conformément aux principes humanitaires.

Ensuite, la CNCDH formule des propositions afin de faciliter l'accès des organisations humanitaires impartiales au système bancaire.

La CNCDH recommande qu'une référence expresse aux Conventions de Genève et à leurs protocoles additionnels soit inscrite dans le code de procédure pénale.

Enfin, la CNCDH recommande le déverrouillage de la compétence universelle du juge français face aux crimes relevant du statut de la Cour pénale internationale.

En définitive, cette proposition de loi ainsi modifiée permettrait une meilleure intégration du droit international humanitaire dans la législation française.

Elle pousserait en outre la France à honorer plus encore les engagements qu'elle a pris lors de la conférence nationale humanitaire ainsi que lors de l'appel humanitaire conjointement porté avec l'Allemagne depuis 2019.

Au-delà de cet avis, la CNCDH entend poursuivre son travail de conseil et de suivi en matière d'application par la France du droit international humanitaire et de protection des personnels humanitaires.

À cet égard, le forum humanitaire européen organisé conjointement par la Commission européenne et par la France et qui se tiendra en janvier 2022 devrait être une bonne opportunité de pousser plus avant ces enjeux.